

## STRUCTURE URBAINE ET POLITIQUE COLONIALE AU MAGHREB

ABDERRAHMANE RACHIK  
Fondation du Roi Abdul Aziz

### Résumé

Ce texte traite de la nature de la politique urbaine dans un contexte de domination coloniale au début du XXe siècle. Des mutations profondes étaient provoquées par la pénétration coloniale, c'est-à-dire par l'introduction d'un nouveau mode de production capitaliste.

L'intervention coloniale a provoqué un processus d'urbanisation accéléré et massif. Elle a créé de nouvelles villes ainsi que de nouveaux modèles urbains et architecturaux. À Casablanca, par exemple, la production architecturale typique de la ville porte la marque de divers courants de la modernité européenne. Elle est devenue le laboratoire de la modernité.

L'intervention coloniale transforme les paysans et les artisans en ouvriers et en prolétaires et crée des espaces urbains ségrégués. Pour des raisons hygiénistes masquées par un discours respectueux des traditions locales, les autochtones se trouvent refoulés en dehors de « la ville officielle ».

La réalisation de la ville coloniale offre un espace de « choc des cultures ». Elle a permis l'émergence d'une nouvelle configuration spatiale et d'une nouvelle identité urbaine maghrébine. Si la médina se caractérise par ses rues étroites, ses nombreuses impasses et ses formes spatiales perçues comme irrégulières, la ville nouvelle européenne qui la côtoie est soumise à une nouvelle structuration de l'espace : un espace prévu pour la circulation automobile. Un nouvel ordre urbain s'est progressivement imposé. Il a pour principe la fonctionnalité, l'alignement, le zonage avec l'introduction de grandes artères régulières, des bâtiments monumentaux à caractère administratif, financier, culturel, résidentiel, commercial...

La ville est devenue une agglomération cosmopolite. Outre la population marocaine (musulmane et juive), elle accueille une forte communauté de Français, d'Espagnols et d'Italiens (tableau 1). Autre caractéristique de la modernité : dans les quartiers réservés à la population autochtone, la nouvelle occupation de l'espace urbain ne se fait pas sur des bases ethniques ou tribales. On n'assiste pas à la reproduction des structures tribales dans ces espaces urbains démographiquement très dynamiques. La population fraîchement urbaine est déterritorialisée et détribalisée.

La réalisation d'équipements d'infrastructure (ports, routes, chemins de fer...) au début du Protectorat au Maroc a provoqué une migration très importante à la fois de la population rurale marocaine et européenne et ce, jusqu'à la fin de la première guerre mondiale. Casablanca et les autres capitales maghrébines deviennent rapidement des grandes villes cosmopolites.

La population européenne représentait plus de 40 % de la population totale de Casablanca en 1918 et

34 % en 1931. On peut faire la même constatation pour la ville de Tunis au début du XXe siècle. La population européenne qui représentait à peine un cinquième (18,5 %) de la population de Tunis en 1891, en représente près de la moitié (42,8 %) en 1911.<sup>1</sup>

Tableau 2. *La population européenne à Tunis*<sup>2</sup>

Date	Population
1920	73 472
1936	98 877

Tripoli abritait 11 000 Européens (une majorité de Maltais) sur une population de 70 000 personnes en 1930, soit seulement 16 % (tableau 3).

Tableau 3. *La population européenne à Tripoli*

Date / pop.	Européen	%	Libyen	Total
1930	11 000	16	59 000	70 000

1. Paul Sebag remarque que pour la période 1891 - 1911 « la population tunisienne musulmane et juive qui en représentait les quatre cinquièmes (81,5 %) ne représente plus qu'un peu plus de la moitié (57,2 %) ». Puis entre 1920 et 1936, âge d'or de la colonisation française, le nombre des Européens « est passé de 73 472 à 98 877 dans la ville, et de 81 750 à 115 653 dans l'ensemble de l'agglomération tunisoise » (tableau 2). Paul Sebag : *Tunis, Histoire d'une ville*, Paris : L'Harmattan, 1998, p. 336, cité par Abdesslem Ben Hamida : *Cosmopolitisme et colonialisme. Le cas de Tunis*. In *Cahiers de l'URMIS* (Unité de recherche migrations et société), n° 8, 2002.

2. Paul Sebag : *Tunis, Histoire d'une ville*. Paris : L'Harmattan, 1998. Cité par Abdesslem Ben Hamida, op. cit., p. 336.

Tableau 1. *La croissance démographique à Casablanca entre 1897 et 1931*

Pop. / Date	1897	1907	1913	1918	1921	1926	1931
Population israélite	4 000	5 000	9 000	10 000	13 000	19 490	19 960
Population européenne		1 000	20 158	35 000	35 283	34 984	55 291
Population musulmane	16 000	19 000	30 000	41 500	48 700	52 134	85 167
Population totale	20 000	25 000	59 158	86 500	96 983	106 608	160 418

En revanche, à Alger, où la colonisation est ancienne (1830), la population européenne était majoritaire en ville. Elle représentait presque 76 % de la population totale en 1872 : (tableau 4).

Tableau 4. *La population à Alger<sup>3</sup> en 1872 et 1891*

Date / pop.	Européen	%	Algérien	Total
1872	31 500	76	10 000	41 500
1891	60 500	74	21 500	82 000

En 1926, 51 % des musulmans d'Alger sont rassemblés dans la Casbah (médina), 52 % des Espagnols d'Alger dans le quartier de Bab el-Oued.<sup>4</sup>

## 1. Planification urbaine et discours hygiéniste

On ne peut comprendre la structure urbaine actuelle des grandes villes maghrébines d'une manière générale sans analyser certaines composantes de la politique urbaine coloniale. On peut relever plusieurs points constants quand on traite de la politique urbaine coloniale au sud de la Méditerranée, en Asie ou en Afrique noire, au cours du XIXe et au début du XXe siècle. La politique hygiéniste<sup>5</sup> était une dimension importante

3. Jean-Jacques Jordi : *1860 - 1930, une certaine idée de la construction de la France*, in *Alger, 1860 - 1939 : le modèle ambigu du triomphe colonial*. Sous dir. de Jean-Jacques Jordi et Jean-Louis Planche. Paris : Autrement, 1999.

4. Jean-Jacques Jordi, op. cit., p. 39.

5. En 1901, un ingénieur des travaux publics a écrit de Conakry : « La question de savoir si, dans les villes, il convient de chercher à séparer l'élément indigène de l'élément européen peut donner lieu à de longues discussions. Notre avis sur ce point est affirmatif ; la santé de l'Européen exige un genre de vie, des installations et des mesures d'hygiène dont les indigènes ont l'avantage de pouvoir se passer. Il est utile par exemple que les Blancs aient l'eau à l'intérieur de leurs habitations, des fontaines publiques suffisent aux indigènes : dans les quartiers blancs, les maisons sont munies de water-closets, on peut se dispenser d'établir sur les plages voisines des latrines publiques, qui seraient nécessaires dans un quartier indigène. [...] La séparation des maisons des Blancs et des cases indigènes tend d'ailleurs à se produire naturellement. Il convient, à notre avis, de la favoriser ». Cf. Fontaneilles, chargé de

de la politique urbaine coloniale. Le contact en ville entre la population européenne et les habitants autochtones se heurte à une ségrégation spatiale basée grosso modo sur des principes raciaux. Cette politique coloniale a pour conséquence la construction d'une zone d'habitat urbaine réservée presque exclusivement à la population européenne.

Mais, quand on examine le processus de formation des villes coloniales, on s'aperçoit que la réalité est plus complexe. Elle ne se réduit pas à cette dichotomie (Européens/autochtones) qu'on cherche d'ordinaire à présenter. C'est pour éviter un discours généralisateur que notre approche va essayer de suivre l'évolution urbaine de la ville de Casablanca tout en se référant à d'autres expériences urbaines maghrébines.

Casablanca était un petit port dynamique à partir de la seconde moitié du XIXe siècle. Elle abritait 20 000 habitants au début du XXe siècle. L'importance de l'évolution urbaine et le poids économique de la ville sont le résultat de la construction d'une grande infrastructure portuaire : un port couvrant 140 hectares de superficie. Il était doté de deux jetées, l'une de 1 900 mètres et l'autre, transversale, de 1 550 mètres. L'arrière-pays agricole fertile de la ville et les espaces miniers (découverte de phosphate à Khouribga en 1921) ont permis de renforcer les activités du port. Le trafic du port passa de 242 000 tonnes en 1914 à 2 596 000 tonnes en 1928.

Contrairement à la situation géographique de la ville d'Alger et de celle de Tunis, le site de la ville de Casablanca est très peu accidenté, donc favorable à l'extension urbaine et à la construction d'un grand port. Alger est une ville bloquée par un relief escarpé au sud, ce qui gêne son développement,<sup>6</sup> et le site de Tunis ne permet pas d'accueillir une infrastructure portuaire.

Deux dimensions importantes seront analysées,

mission à Conakry, rapport du 30/10/1901, Centre des Archives d'Outre Mer, Aix-en-Provence (CAOM), T.P., carton 3, dossier 21. Cité par Odile Goerg Verdier « Domination coloniale, construction de la ville en Afrique et dénomination ». In *Afrique et Histoire*, 2006. Le lien électronique : <http://www.cairn.info/revue-afrique-et-histoire-2006-1-page-15.htm>.

6. Christophe Giudice : *Alger, Tunis, l'urbanisme européen sur les rives sud de la Méditerranée*. In *Alger, lumière de la ville*. Alger : Ed. Dalimen, 2004. pp. 81 - 95.

elles allaient déterminer la nature de la planification urbaine, l'évolution urbaine et la production de nouvelles formes d'habitat :

- Les représentations coloniales des autochtones marquées par la domination d'un discours hygiéniste ;
- La personnalité du représentant de l'État français au Maroc, le maréchal Lyautey, à la fois un conservateur et un réformateur, qui a mis en œuvre un projet de société spécifique se caractérisant par « le respect des traditions » locales.

Le souci sécuritaire<sup>7</sup> à l'égard de l'habitat marocain était fort présent dans les représentations sociales coloniales. Une psychose de l'indigène est véhiculée par la propagande du Service de santé.<sup>8</sup> Déjà en 1911, un médecin (et ce n'est pas un hasard) avait prévu « l'importance qu'il aurait à construire au Maroc la ville européenne, d'après un plan pré-établi et à une certaine distance des villes indigènes ».<sup>9</sup> Par conséquent, les conseils se multipliaient pour éviter à l'Européen un éventuel contact avec « l'indigène ». « Le premier conseil à donner aux personnes qui viennent s'installer au Maroc, c'est de se préoccuper avant tout et surtout de l'installation avant de songer à réaliser des bénéfices... Dans les villes, il faut chercher autant que possible hors de l'agglomération indigène. »<sup>10</sup>

Il est vrai que des maladies redoutables régnaient au Maroc au début du XXe siècle, notamment la peste, la variole et le typhus. Elles se répandent sur Rabat<sup>11</sup> de 1913 jusqu'en 1917. Le typhus apparaît en 1913 - 1914 à Casablanca entraînant une peur et un mécontentement chez la population européenne.

À partir de cette date, l'administration coloniale affronta les premiers problèmes urbanistiques à Casablanca, dus à l'émigration européenne et « indigène », au désordre urbain (apparition des baraques constituant les premiers bidonvilles) et au manque d'assainissement. La diffusion du typhus, pendant cette période, était le facteur direct qui avait rendu urgente l'intervention de l'administration coloniale. Cette intervention prenait plusieurs formes et ciblait les espaces urbains sensibles :

7. A Bombay : « Une des premières mesures sanitaires des autorités de la ville avait pourtant été, dans les années 1850 - 1860, de déplacer les cimetières loin des lieux d'habitation ». Cf. Vanassa Caru : *La fabrique du logement ouvrier à Bombay : réalisations de l'Etat colonial et pratiques habitantes (1898 - 1926)*. in *Histoire urbaine*, n° 19, 2007. pp. 55 - 76. Lien électronique : <http://www.cairn.info/revue-histoire-urbaine-2007-2-page-55.htm>.

8. Daniel Rivet : *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc, 1912 - 1925*. Paris : L'Harmattan, 1988, tome II, p. 232.

9. Michèle Jolé : « L'hygiène publique et l'espace urbain », in BESM, Rabat 1980, p. 110.

10. Annuaire Économique et Financier : « Conseil d'hygiène à ceux qui viennent au Maroc ». Rabat, 1920, p. 335.

11. Cf. Daniel Rivet : *Lyautey et l'institution du Protectorat*, tome II, p. 225.

1. Le refoulement et la mise à feu des baraques ainsi que la destruction de certaines habitations construites en dur mais considérées comme étant insalubres ;

2. La destruction, en 1920, de trois quartiers « insalubres » habités par les « indigènes », qui se trouvaient à proximité du quartier (Derb) Ghallef, dans une zone réservée en principe à l'habitat européen.<sup>12</sup>

3. Le regroupement des prostituées dans un quartier de la médina, puis leur refoulement, en 1923, à la périphérie, à la nouvelle-médina,<sup>13</sup> dans un quartier leur étant « réservé » : le quartier Bousbir E'jdide ;

4. L'assainissement des terrains vagues et surtout l'élaboration du premier plan d'urbanisme (éphémère) par l'architecte Agache pour la ville de Casablanca. Mais ce n'est qu'en 1917 que Henri Prost, architecte de renommée internationale, élaborait un plan de projection spatiale de la ville. (Figure 1),



FIGURE 1. Casablanca : La juxtaposition spatiale : médina (à droite) face à la nouvelle ville européenne.

Le plan d'aménagement de Henri Prost a projeté et réalisé la séparation spatiale de la population européenne et marocaine. Il était accusé en 1932, devant le Congrès international de l'Urbanisme aux colonies, d'avoir adopté un principe de ségrégation raciale. Lyautey, résident général de France au Maroc, justifia cette séparation ethnique et spatiale par « le respect de l'indigène d'une part, (par) notre amour artistique et esthétique de leurs villes anciennes et de leurs monuments, et d'autre part (par) le respect profond que

12. Cette gestion des urgences, déterminée par une dimension hygiéniste, avait abouti également à l'adoption de mesures juridiques :

- un arrêté municipal datant de décembre 1938 avait interdit d'habiter dans une baraque ;

- un dahir (mesure prise par le Roi) de juillet 1938 relatif à l'assainissement des villes et des centres urbains dans le Bulletin Officiel du 15 juillet 1938, p. 927.

13. La Nouvelle-médina est un ensemble de quartiers construits pour accueillir la population marocaine (musulmane). Elle est réalisée au début des années trente par des promoteurs immobiliers privés. Elle est située au sud de la ville européenne.

nous avons de leur religion et de leurs traditions de familles... Il n'a jamais été dans notre pensée d'éviter l'indigène. »<sup>14</sup>

Quel était donc le projet de société que le maréchal Lyautey souhaita mettre en œuvre pour les villes marocaines ?

## 2. Le projet urbain du Maréchal Lyautey (1912 - 1925)

La colonisation du Maroc par la France, en 1912, était relativement tardive. L'idéologie coloniale avait eu le temps de s'élaborer à Alger,<sup>15</sup> puis à Tunis. Les colons ont accumulé des compétences et de l'expérience en matière d'urbanisme et aussi au niveau des relations sociales mises en œuvre par rapport à la population autochtone. Ces acquis coloniaux allaient se répercuter sur la politique urbaine coloniale suivie au Maroc.

Au Maroc, l'administration coloniale voulait éviter l'expérience coloniale algérienne. Par la suppression des juridictions islamiques et par l'octroi de la citoyenneté française (si les Algériens « en faisaient la demande avec renonciation à leur statut personnel »<sup>16</sup>), la politique coloniale avait entamé la destruction de la société algérienne et l'assimilation de sa population. Cette politique avait empêché la réconciliation de l'élite traditionnelle algérienne avec l'ordre nouveau, d'où une succession de révoltes dans l'Aurès, le Hodna, le Tell oranais, la Kabylie orientale,<sup>17</sup> de 1859 à 1871.

Si une partie de la médina d'Alger était transformée, abattue et reconstruite à l'europpéenne, où « de vraies maisons françaises (qui) insérées entre les édifices mauresques demeurés debout, constituaient une insulte à l'esthétique locale »<sup>18</sup>, au Maroc, des villes réservées à la population européenne étaient juxtaposées spatialement aux médinas, villes des Marocains (Figures 2 - 3).

14. Cité par Georges Oved : *La gauche française et le nationalisme marocain, 1905 - 1955*. Paris : L'Harmattan, 1984, tome II, p. 364.

15. L'historiographie de l'Algérie coloniale a depuis longtemps mis en avant l'absence de projet colonial à la suite du débarquement des Français à Alger en 1830. L'État français, sous sa forme militaire essentiellement, occupe Alger, mais sans plan de colonisation. Cf. Hélène Blais : « Qu'est-ce qu'Alger ? Le débat colonial sous la monarchie de juillet ». In *Romantisme*, n° 139, 2008. pp. 9 - 32. Adresse électronique : <http://www.cairn.info/revue-romantisme-2008-1-page-19.htm> Les années 1830 - 1834 sont, selon le mot de l'historien Charles-André Julien, celles de « l'incertitude ».

16. Cf. Abdallah Laroui : *L'histoire du Maghreb*. Paris : Maspéro, 1975, tome II, p. 114.

17. Idem. pp. 78 - 79.

18. M. Baroli : « La vie quotidienne des Français en Algérie », cité par R. Weexteen : « Structures spatiales-structures sociales », in *Les classes moyennes au Maghreb*, Paris : Ed. CNRS, 1980. pp. 203 - 248.



FIGURE 2. Casablanca : un équipement monumental Église du Sacré-Cœur en pleine ville européenne.



FIGURE 3. Casablanca : Immeuble résidentiel dans la ville européenne.

L'expérience coloniale algérienne et les enseignements tirés du début de la conquête militaire difficile au Maroc allaient influencer la politique de l'administration coloniale et, plus particulièrement, celle menée par Lyautey : « je m'attacherai, promettait-il, [...] à ce que les rangs et les hiérarchies soient conservés et respectés ».<sup>19</sup> Ainsi, l'administration coloniale pourrait-elle s'assurer la collaboration de l'élite traditionnelle, religieuse, culturelle, commerçante et politique du pays. Cette élite allait servir d'intermédiaire entre les représentants coloniaux et les masses urbaines et rurales et permettre ainsi, faute de troupes militaires suffisantes pendant le début de la conquête (1912), de mieux contrôler le territoire et la population (Figure 4).

Si la politique coloniale s'appuyait sur les caïds (chefs tribaux) en milieu rural pour maintenir la paix et « diminuer les frais du personnel indigène »<sup>20</sup>, elle ne pouvait atteindre ce but en milieu urbain « que par l'intermédiaire de ses guides naturels et qualifiés, l'élite des agriculteurs et des commerçants indigènes ».<sup>21</sup>

19. Idem, p. 114.

20. M. De Lanessan : *Principe de la colonisation*. Cité par Pierre Esperandieu : *Lyautey et le protectorat*. Paris : R. Pichon, 1947, p. 34.

21. Lucien Saint, Résident général au Maroc entre 1926 et



FIGURE 4. Casablanca : Palais de justice, inspiré de l'architecture arabo-musulmane, dans la ville européenne.

Parallèlement au discours hygiéniste dominant, la planification urbaine, prônée par le Maréchal Lyautey, était basée sur un projet de société relativement cohérent qui prend parfois l'allure d'un système idéologique utopique. La planification urbaine était un outil pour la réalisation d'une grande partie de son projet de société, à savoir :

1. Le respect des traditions et coutumes du pays. Lyautey afficha sa volonté de « conserver intact » le peuple marocain. Il alla jusqu'à vouloir recruter des manœuvres de Chine et dans d'autres colonies. Il souhaita interdire l'exode des Marocains en France et faire revenir les 8 000 travailleurs qui s'y étaient fixés.<sup>22</sup> Il assura au Quai d'Orsay (Ministère français des Affaires étrangères) qu'il ferait tout ce qui était en son pouvoir pour que la société marocaine « reste une population de main d'œuvre agricole et ne devienne pas un prolétariat de déracinés, accessible aux pires suggestions ».<sup>23</sup>

2. La volonté d'exercer du charme sur l'élite citadine marocaine en construisant une zone urbaine prestigieuse propre à elle, tout en tenant à afficher le respect de son identité culturelle au niveau de l'habitat. Si l'administration coloniale avait ignoré le logement des masses, il n'en allait pas de même pour l'habitat de la bourgeoisie et des notables marocains. La réalisation d'une belle opération urbaine résidentielle destinée à cette catégorie sociale, appelée quartier Habous, est actuellement l'espace touristique par excellence à Casablanca (nous allons y revenir).

En parallèle à ces justifications socioculturelles, Lyautey évoqua aussi des raisons techniques pour légitimer la décision de construire une ville européenne à proximité de la médina : « La grosse erreur du début

fut de regarder la ville indigène comme pouvant s'adapter aux nécessités des Européens, d'y établir des édifices publics et privés, des services administratifs, des casernes et d'y entraîner ensuite le commerce et l'industrie bouleversant forcément toute la ville indigène par l'élargissement des rues... l'essentiel sur ce point, c'est qu'il y ait le moins de mélange possible entre deux ordres de villes ».<sup>24</sup> Autrement dit, il faut créer une ville ex-nihilo adaptée à la fois aux besoins de la population européenne et aux besoins du nouveau mode de production capitaliste.

Si cette conception est pour Lyautey une manière de respecter les coutumes locales des « indigènes », elle exprime un désir de regroupement de cette population « dangereuse » (hygiéniquement parlant) et son éloignement spatial par rapport à la ville réservée à la population européenne.

### 3. La thématique coloniale : habitat et intimité familiale

Conformément au projet de société du maréchal Lyautey, la politique coloniale avait le souci d'adapter les nouveaux logements construits pour les Marocains à ce qui est perçu comme une exigence culturelle. Le premier principe adopté tout au long de la période coloniale, c'est que les Marocains (musulmans) ne sont pas faits pour habiter des immeubles collectifs. La thématique de l'intimité familiale allait déterminer toutes les formes d'habitat destinées à la population marocaine, toutes catégories sociales confondues : le quartier Habous pour la bourgeoisie citadine, la cité ouvrière Cosuma,<sup>25</sup> le quartier Grégoire (dit Grigwane) à la nouvelle-médina destinée aux anciens combattants. Il faut signaler la réalisation, après la seconde guerre mondiale, de la cité Aïn Chock et de toutes les cités de recasement réalisées par Michel Ecochard : Sidi Othemane, cité Mohammadia, Sidi el-Bernoussi. Les promoteurs immobiliers privés allaient s'inspirer des réalisations de Michel Ecochard. Ils allaient reproduire un quartier dit Cité Djamàa (Sbatta) qui allait connaître un essor considérable après l'indépendance du pays.<sup>26</sup>

Devant la densification et la dégradation de la Médina, les grands architectes français se sont inspirés de l'urbanisme arabo-musulman pour la réalisation d'un beau quartier : le quartier Habous (Figures 5 - 6). Cette cité se caractérise par la multiplication des arcades qui constituent les portes d'entrée au quartier. Grâce à ses

1933. Cité par R. Gruner : Du Maroc traditionnel au Maroc moderne. op. cit. p. 32.

22. Idem, p. 260.

23. Cité par Daniel Rivet, op. cit., p. 260, tome II.

24. Cité par Pierre Esperandieu, op. cit., pp. 175 - 176.

25. Cette cité est réalisée par la Compagnie Sucrière Marocaine, COSUMA.

26. La cité M'barka, à proximité de Sidi Othemane, opération privée, s'inspira aussi des trames élaborées par Michel Ecochard.

maisons spacieuses, il avait abrité les couches sociales aisées marocaines.



FIGURE 5. Quartier Habous à Casablanca Portes d'entrées des maisons décalées les unes par rapport aux autres.



FIGURE 6. Habous : Quartier introverti ne permettant pas la circulation automobile.

Cette opération urbaine de prestige colonial où se mêlent la tradition artistique arabo-musulmane et l'architecture moderne reproduit une conception introvertie de la maison et de l'occupation de l'espace : le quartier ne permet pas la circulation automobile sauf sur les grandes rues externes. Les maisons sont abritées par des murs aveugles. Les portes d'entrées des maisons sont décalées les unes par rapport aux autres. Les fenêtres n'existent que pour les façades des logements donnant sur les grandes rues, mais ces ouvertures sont couvertes de grilles empêchant ainsi toute personne (nous pensons évidemment au seul sexe féminin) de se pencher par la fenêtre : elle peut voir sans être vue. À la nouvelle-médina, les habitants avaient systématiquement bouché les fenêtres.<sup>27</sup> Le modèle de l'habitation

27. Voir Michel Ecochard : *Casablanca, roman d'une ville*. 1955, pp. 22 – 23.

où la cour est entourée de murs constitue l'essentiel de la maison, l'air et l'ensoleillement pénètrent essentiellement par le patio.

Ce même modèle architectural allait investir également les habitations marocaines de masse. Avec sa belle mosquée imposante, dominant tout le quartier de Aïn Chock (Figure 7), les architectes de cette cité, prévue en principe pour le relogement des habitants des bidonvilles, tentaient de reproduire le modèle urbanistique et architectural du quartier Habous. Il s'agit d'un ensemble d'habitations introverties, séparées par de grandes rues. Les habitations à deux niveaux et les rues relativement étroites, sans trottoirs, forment l'essentiel du quartier. Les équipements collectifs et les boutiques commerciales où se déroule la vie publique se trouvent à l'extérieur du quartier et en bordure des grandes rues.



FIGURE 7. Photo aérienne sur la Cité de Aïn Chock (Casablanca).

Plus tard, au début des années cinquante, l'habitation conçue par l'architecte Michel Ecochard pour le recasement des ménages des bidonvilles tentait de s'affirmer comme une réponse à une certaine exigence culturelle locale. Ecochard avait conçu une cellule de 64 m<sup>2</sup> avec un patio 25 m<sup>2</sup> au milieu, sans fenêtres, fermée aux regards étrangers. Chaque cellule comprend deux pièces ouvrant sur un patio et dispose d'une petite cuisine et d'un W.C.

#### 4. Projet urbain colonial ou nouvelle stratification socio-spatiale

Le développement accéléré de la future métropole économique commença à mettre en relief ses contradictions socio-urbaines. Il existait à Casablanca deux espaces urbains ethniquement distincts : le centre et l'ouest de la ville (quartier Maârif, zone villas d'Anfa) étaient réservés à la population européenne, alors que les Marocains occupaient principalement le sud et l'est

de Casablanca (la médina, la nouvelle-médina, les bidonvilles, les cités ouvrières et les cités de recasement). Seul un quartier clandestin (Derb Ghallef) s'est imposé avec force à l'ouest dans un espace réservé, en principe, à la population européenne.

Cette ségrégation spatiale ethnique ne doit pas cacher l'inscription des différentes catégories sociales sur l'espace de Casablanca. Si la zone de villas d'Anfa était habitée exclusivement par les couches sociales aisées européennes, le quartier Maarif était réservé aux petits blancs (ouvriers italiens et espagnols) qui, devant le coût élevé du logement, s'abritaient même dans des quartiers insalubres (à Derb Ghallef,<sup>28</sup> un quartier anarchique occupé par la population « indigène »).

La ville d'Alger et celle de Tunis ont suivi le même processus ségrégationniste (social et racial) de l'occupation de l'espace. À Tunis, de nouveaux quartiers bon marché ont émergé permettant ainsi d'abriter un grand nombre de Français. « C'est le cas notamment de France-ville et de Mutuelle-ville. Les Italiens d'extraction modeste s'entassaient dans deux « Petite-Sicile » et une « Petite-Calabre » et les plus miséreux à Borgel. Si les plus riches des différentes communautés se côtoient dans les quartiers aisés de la ville moderne, les plus démunis ont tendance à se regrouper en fonction des clivages ethniques. Ainsi, les bidonvilles ou gourbivilles où s'entassaient les nouveaux venus de la campagne tunisienne victimes de la grande crise des années trente regroupent presque exclusivement des Tunisiens musulmans ».<sup>29</sup>

La saturation de la médina, comme espace réservé aux Marocains, avait provoqué une nouvelle distribution spatiale des catégories sociales « indigènes ». La réalisation du quartier Habous a permis de mettre en relief des catégories sociales marocaines aisées : l'élite urbaine marocaine dispose de son espace dans la ville. Le type d'habitat et la localisation spatiale deviennent un signe d'appartenance sociale.

Le nouveau quartier Habous est doté d'équipements culturels (deux belles et grandes mosquées), d'un tribunal (Mahkama du Pacha),<sup>30</sup> d'une place jardin, d'un marché aux grains, d'un marché d'olives, d'un hammam, d'un four et d'une multitude de boutiques commerciales. En bénéficiant des équipements collectifs, l'élite citadine du quartier Habous disposait déjà, en 1919, d'une école de fils de Notables (école

payante). L'administration coloniale créa quelques écoles d'apprentissage (ou professionnelles) pour les autres catégories sociales marocaines ».<sup>31</sup> Il faut noter que la majorité de la population urbaine marocaine était exclue du système éducatif. La proportion des enfants scolarisés ne dépassait guère 2 % des enfants scolarisables au Maroc<sup>32</sup> en 1939. Ce n'est qu'à partir de 1947 que les Marocains musulmans eurent la liberté d'accès aux établissements d'enseignement français.

En effet, la ségrégation s'inscrivait au niveau de l'espace habité et au niveau de l'accès aux équipements publics. La construction d'hôpitaux pour la population marocaine était systématiquement le résultat de la fréquence des maladies endémiques (le typhus, la variole et le paludisme). « Les collectivités les plus menacées et les plus dangereuses (mendiants, miséreux) et celles vivants au contact de l'Européen (porte-faix, cireurs, cochers, domestiques, employés des administrations) furent les premiers vaccinés ».<sup>33</sup> Même si les responsables du Service d'hygiène étaient convaincus que « la lutte contre le typhus dépasse en effet le plan médical, car elle comporte, avant tout, la lutte contre la misère, la disette et la famine qui sont les facteurs favorisant l'éclosion du typhus ».<sup>34</sup>

À défaut, il fallait surveiller les lieux publics (écoles, prisons, quartiers réservés) et assurer « l'épuration de la ville par des rafles quotidiennes ayant pour but de débarrasser les quartiers européens des miséreux, des mendiants, des sans logis, des sans travail étrangers ou non à la ville ».<sup>35</sup>

## Conclusion

La nouvelle configuration urbaine coloniale a permis la distinction de deux modes d'appropriation de l'espace urbain :

1. Un urbanisme dur qui exprime un « espace de jouissance » et de prospérité, un espace de beauté architecturale et un symbole de triomphe et de domina-

31. Cf. pour plus de détails, Redouane B. Boumezrag : *La politique scolaire du Maroc à l'égard du dualisme culturel de 1956 à 1981 : étude du cas de Casablanca*, pp. 23 - 42, Université Lyon II, 1983. Voir aussi André Adam : *Casablanca*, op. cit., tome I, p. 456 et suivantes.

32. Quatre autres écoles de ce type ont été créées à Fès, Rabat-Salé et Marrakech. Cf. A. Laroui : *Histoire du Maghreb*, p. 117 ; et Georges Oved : *La gauche française et le nationalisme marocain, 1905 - 1955*. Paris : L'Harmattan, 1984. op. cit., tome II, p. 135.

33. « L'épidémie de typhus à Marrakech » n° 187, 1938, p. 40.

34. M. Bonjean, directeur de l'Institut d'hygiène au Maroc « La situation au Maroc du point de vue de l'épidémie de typhus au Maroc ». n° 189, 1938, p. 3.

35. Idem. p. 3.

28. André Adam : *Casablanca, essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'Occident*. Paris : CNRS éditions, 1972, p. 34.

29. Paul Sebag : *Tunis, Histoire d'une ville*. Paris : L'Harmattan, 1998. Cité par Abdesslem Ben Hamida : *Cosmopolitisme et colonialisme, le cas de Tunis*. In Cahiers de l'URMIS (Unité de recherche migrations et société), n° 8, 2002.

30. La pause de la première pierre de la Mahkama n'est effectuée qu'en 1941. Elle est inaugurée par le sultan en 1952 ; ce retard est dû à la seconde guerre mondiale.

tion du couple modernisation/colonisation.<sup>36</sup> Cette manière d'exercer le pouvoir colonial se manifeste à travers la construction d'édifices monumentaux à caractère administratif, politique, financier,<sup>37</sup> culturel (églises) et résidentiel (building et villas.)

2. Un urbanisme mou : à « l'espace de jouissance » se juxtapose un « espace d'assistance »<sup>38</sup> pour les masses marocaines. Cet urbanisme se traduit par la multiplication des bidonvilles, facilement « refoulables », et des logements en dur construits avec des matériaux précaires, réalisés à la hâte et menaçants ruine. À noter que les bidonvilles abritaient, en 1950, plus de 111 000 habitants sur 414 500, soit environ 27 % de la population musulmane de la ville. Dans les petites et moyennes villes, où la présence de la population européenne est relativement faible, le taux des habitants des bidonvilles dépasse 57 %. Cet urbanisme se caractérise par la pauvreté d'équipements nécessaires à la vie quotidienne.

L'exclusion sociale allait renforcer progressivement le sentiment nationaliste chez l'élite marocaine. Déjà, en 1920, Lyautey avait prévu les conséquences fâ-

36. Pour plus de détails sur l'architecture coloniale à Casablanca, voir Jean-Louis Cohen & Monique Eleb : *Casablanca, mythes et figures d'une aventure urbaine*. Paris : F. Hazan, 1998.

37. Il s'agit du palais de justice, des sièges de la municipalité, des P.T.T, de la Banque d'Etat... (inspirés d'une architecture arabo-musulmane).

38. Cf. Osiris Cecconi : « Urbanisation et urbanisme : le cas de St-Etienne », in *Sociologie du sud-est*, 2/3, 1974, pp. 3 - 39.

cheuses (pour la colonisation) d'une telle politique : « soyons sûr qu'il va se former très vite une jeunesse ambitieuse, se jugeant insuffisamment employée, s'éduquant elle-même, apprenant le français et qui, dès qu'elle sentira sa valeur et sa force, se demandera pourquoi elle est tenue à l'écart de la gestion des affaires publiques ».<sup>39</sup>

En effet, ce n'est qu'après la mise en cause du régime du Protectorat par le Mouvement national (1944) qu'un début de changement progressif en matière d'équipements pour les Marocains vit le jour. La Résidence générale reconnaissait cette ségrégation en matière d'équipements scolaires et sanitaires et affirmait « la supériorité du nombre de lits d'hôpitaux réservés aux Européens sur celui des places dont disposent les indigènes dans les formations sanitaires qui leur sont réservés ».<sup>40</sup>

Mais la structure urbaine coloniale, déterminée par un zoning fonctionnel excessif, s'est reproduite en s'élargissant jusqu'à l'heure actuelle. D'une structure urbaine ethniquement très hiérarchisée, nous passons, après l'indépendance du pays en 1956, à une structure urbaine déterminée plutôt par des différenciations sociales énormes.

39. Cité par R. Gruner in : *Du Maroc moderne au traditionnel*. Paris : Nouvelle édition latine. 1984, p. 23.

40. Georges Oved, op. cit., tome II, p. 479.